CONSEIL COMMUNAL DE BURSINS

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU MARDI 6 décembre 2022 – 19H

Président : Devalte Claude

Secrétaire : Porreca Florence

Le Président ouvre la séance à 19h31 et donne lecture de l'ordre du jour.

Appel

Conseillers/ères convoqués 35

présents 30 excusés 4 absents non excusés 1

Le Quorum étant atteint on peut siéger valablement.

- 1. Appel
- 2. Approbation du PV de la séance du 25 juin 2022
- 3. Préavis municipal n° 07/2022 budget 2023
- 4. Préavis municipal n° 08/2022
- 5. Communication des délégués aux associations intercommunales
- 6. Communication de la Municipalité
- 7. Communication du Bureau
- 8. Divers et propositions individuelles

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité tel que présenté.

2. PV de la séance 8 novembre 2022

Personne n'en demande la lecture.

Mme Guisolan Anne demande une modification du PV sur l'intervention de Mme Prod'hom, et souhaiterai avoir les détails de son intervention.

M le syndic demande les modifications suivantes : la correction du prénom de M Chabloz Cédric, au niveau de la p7 (une seule régie, ainsi que le mot bâtiment à la place d'appartement).

Le PV est accepté à la majorité

3. Préavis municipal n° 07/2022 Budget 2023

Le Président fait une remarque à tous les présidents et présidentes des commissions sur leur assiduité concernant l'envoi des rapports au bureau.

La parole est donnée à Mme Véronique Gunther, rapporteur de la commission des finances, qui en lit les conclusions. La commission propose au conseil d'accepter le préavis tel que présenté.

Le président donne lecture de la conclusion du préavis.

D'accepter le budget communal tel présenté avec un excédent de charges : CHF 207'391

Le Président ouvre la discussion.

M Parmelin Christian signale qu'il n'a pas reçu les préavis. Il attire l'attention sur le fait que plusieurs projets sont notés sans date et sans montant, seront-ils actualisés d'ici 2026 ? une explication sur le projet de réfection de la route de Rolle est demandé.

M le Syndic prend la parole, concernant le plan d'investissement les chiffres ont été mis en fonction de l'exécution des projets ou pas, il a été préféré de ne rien consigner que de mettre des chiffres aléatoires, il sera rempli au fur et à mesure. Concernant la route de Rolle, la réfection débutera depuis la boulangerie jusqu'à l'entrée Est du village, celle-ci aura comme objet la réfection de la route ainsi que les canalisations sous la route. C'est une estimation, il y aura un préavis, le bureau est en train d'étudier le projet. Le revêtement n'est pas pollué, il n'y aura pas de coût supplémentaire pour l'évacuation des déchets. Dès le début de l'année prochaine, des informations supplémentaires suivront sur la date du projet 2023 ou 2024. Il faudra prendre certaines mesures dues aux différentes contraintes, par rapport à la circulation...

M Parmelin Christian est satisfait de la réponse. Demande un complément, si la commune de Gilly sera aussi impactée ?

M le Syndic, répond seulement la commune de Bursins.

M Parmelin Christian est satisfait du complément d'information.

Mme Guisolan Anne, demande la possibilité de la lecture des différents articles du budget afin de poser des questions.

M le Président argumente sur le fait que comme personne ne voulait la lecture du budget, celui-ci n'a pas été lu. Mais si mais si un conseiller en fait la demande le président s'exécutera.

Mme Guisolan Anne, demande des informations concernant l'article 46 au niveau de la station intercommunale APEC, concernant le montant qui est plus important que les autres années.

Mme la Municipale Pinel Laurence, donne des explications sur l'excédent budgétaire concernant les CHF 8'650'000 pour l'étude de la future STEP, les frais d'études sont payés sur dix ans depuis 2023. L'entretien de la STEP actuelle demande beaucoup de travaux de maintenance et cela pendant 5 ans. Les frais seront encore plus importants lors de la création de la nouvelle STEP. Mme la Municipale rajoute qu'il faudra s'attendre à une augmentation des taxes d'épuration.

Mme Guisolan Anne est satisfaite de la réponse et demande des explications sur le point N°7 sur la sécurité sociale à ENJEU concernant le montant du solde actuel en 2022 de CHF 3'800.

M le syndic, indique que c'est une erreur cette colonne n'aurai pas dû être à cette endroit. Mme Guisolan, s'étonne que la commission des finances n'est pas posé la question.

Mme Gunther Véronique prend la parole, précisant qu'il est difficile de statuer au 31 octobre sur des montants qui sont noté dans cette colonne, vu que toutes les factures n'ont pas été toutes reçues. Ça ne concerne pas seulement ENJEU mais d'autres postes aussi.

Mme Guisolan est satisfaite de la réponse.

La parole n'est plus demandée. Le président passe au vote. Pas d'abstention, pas d'avis contraire.

Le préavis est accepté à la majorité.

4. Préavis municipal n°08/22 Crédit d'investissement AOP-RESALP

La parole est donnée à Mme Véronique Gunther, rapporteur de la commission des finances, qui en lit les conclusions. La commission propose :

 Sur la base des informations qui nous ont été communiquées et vues les finances actuelles de la Commune, nous proposons au Conseil Communal d'accepter le préavis tel que présenté,

M le président passe la parole à M Parmelin Gérard, rapporteur de la commission des alpages, qui en lit les conclusions. La commission propose au conseil d'accepter le préavis tel que présenté.

La parole n'étant plus demandée. Le Président clôt la discussion et relit les conclusions du préavis et passe au vote. Pas d'avis contraire. Une abstention. Le préavis est accepté à la majorité.

5. Présentation de la commission Ad 'hoc (PACOM)

Le Président nomme les différents conseillers qui ont étés nommés par le bureau pour la commission du PACOM, celle-ci sera composé de 7 membres :

Mme Prod'hom Dorothée, Mme Jemora Jasmine, Mme Parmelin Marlène, Mme Guisolan Anne, M Suire Patrick, M Parmelin Billy, M Parmelin Raphael. Les informations suivront par la Municipalité.

Un président doit être nommé pour cette commission. Un règlement intérieur peut être édité pour le fonctionnement.

Sont nommés les viennent ensuite : M Parmelin Christophe et Parmelin Christian.

6. communication des délégués

Mme Guisolan Anne déléguée de l'enjeu prend la parole et nous lit son rapport.

Le conseil intercommunal d'Enjeu a eu lieu le 30 novembre 2022 à Gilly, voici les différents changements au sein du CODIR, avec l'élection Mme Sylvie Mery de Tartegnin comme nouvelle présidente, l'accord de budget supplémentaire de CHF 400'000 au budget 2022. Ce crédit concerne les honoraires pour le remplacement de personnel et l'engagement de personnel supplémentaire à la cantine de Gilly, la consommation de pellet et électricité supplémentaire ainsi que l'achat de matériel informatique. Le budget a été accepté à l'unanimité budget 2023 soit CHF 10'100'000 pour les domaines scolaires (primaires, secondaires, patrouilleur, transport..) CHF 310'000 pour la bibliothèque intercommunale et CHF 5'900'000 pour l'accueil de jour.

Mme Prod'hom Dorothée pour la commission de l'ORPC prend la parole et nous lit son rapport. Le conseil de l'ORPC s'est réuni le 21 septembre 2022, le CODIR de l'ORPC est toujours à la recherche d'un nouveau commandant depuis le départ du commandant Laurent Sunier qui

est parti à l'ORPC de Morges. Un investissement important pour le CODIR qui a dépassé les 1'000 heures de travail. Un processus de recrutement est en cours, avec 27 candidats. La candidature retenue par la commission ad Hoc a été refusée par le SSCM (le service de la sécurité civile militaire). Il n'y a pas de commandant à ce jour. Pour le pôle bâtiment ils sont à la recherche d'un locataire pour le centre de Prangins avec une activité d'intérêt public. Avec la présentation du budget 2023, la participation des communes s'élèvent à CHF 21,63 par habitant soit une augmentation qui était plafonné à CHF 20. La facture aux communes des frais effectifs de l'ORPC se fera annuellement. Le planning 2023, 923 astreintes seront libérées dans tout le canton le 31 décembre dont 120 à Nyon. (Le planning 2023 a dû être entièrement repris par manque d'effectif au sein des compagnies avec un risque de perte de compagnie entière). Il y aura les festivals, le tour de Romandie cycliste, le paléo festival, le tour de Romandie féminin.

7. Communication de la Municipalité

M. le Président passe la parole à M. le Syndic

M le syndic, concernant le PRU, le canton oblige en cas de crise énergétique de mettre en place un point de rassemblement. Ce point de rassemblement se trouvera au foyer, avec un générateur, un point administratif, en cas de mise en place un courrier sera envoyé à la population. La PC fournira un système d'urgence téléphonique, un coin chaud sera aussi mis à disposition, délai 15 décembre. Le canton demande de mettre en place un point de rassemblement pour 5'000 habitants.

La Municipale Mme Laurence Penel, prend la parole concernant le contrôle des forêts en plaine et à la vallée de Joux. (Cf présentation) La forêt est un élément de liberté et le réchauffement climatique a des effets négatifs sur la forêt. Toutes les infrastructures construites dans la forêt par les communes ou les particuliers (comme des routes, des chemins des places d'accueils doivent être entretenues, et sécurisées.) Tout propriétaire d'un ouvrage destiné à accueillir le public en forêt est responsable de son entretien et de sa sécurisation. La DGE forêt recommande de procéder à des contrôles réguliers de l'ouvrage et les dangers potentiels à proximité (arbres dangereux et des falaises instables ..) et de les documenter par écrit. L'OFESP précise que sont considérés comme ouvrage, les chemins, les refuges, les foyers, les bancs et les arbres à proximité d'un espace de grillade ou d'herb de jeu. La Municipalité doit contrôler les différents endroits pédestres, pic-nique, parking, les routes communales, les passerelles, les sentiers didactiques, les refuges forestiers, les bancs...

La Municipale montre un Powerpoint avec les différentes infrastructures qui doivent être contrôler par le garde forestier. Le premier contrôle a eu lieu cette année.

Le garde fait un rapport sur les différentes infrastructures. Les critères du contrôle sont : l'aspect visuel de l'arbre, la statiques, les signes de pourritures, la vigueur de l'arbre et l'évolution de l'arbre dans les 10 à 30 mètres de part et d'autre de l'objet.

Le rapport indiquera ce qui est préconisé, quelle est l'urgence, quand cela sera fait. La commune et le propriétaire est responsable de ces infrastructures, la responsabilité individuelle est de mise lors de certaines conditions météorologiques lors par exemple de fort vent de ne pas se rendre en forêt. Il a été mis au budget de l'année prochaine 2 contrôles.

La Municipale Mme Page Marina prend la parole, donne des informations sur le déménagement des bureaux de l'enfance et jeunesse aux chemins des Uttins à Rolle, avec

une porte ouverte le 12 décembre de 9h à 16h. Ce dimanche à 17h le chœur sera présent pour un récital à l'église.

Le Municipal M Francis Mondoux, prend la parole, concernant un contrôle radar à la grande rue le 4 oct de 10h à 12h45, il y a eu 627 véhicules contrôlés aucune d'infraction relevée. Le taux d'infraction par rapport au canton est de 3,39 %

Point de situation sur un bâtiment communal, suite à la demande de Mme Jemora concernant les panneaux photovoltaïques sur les toits communaux. Le contact a été pris avec la société Younergy Solar et son responsable, un rendez-vous a été fixé ce jeudi à 15h et la commune vous tiendra au courant de la suite.

M le Syndic, prend la parole et remercie ses collègues pour le travail de cette année en toute collégialité et un remerciement tout particulier à la secrétaire Agnès Chiovoni et la boursière Mme Eliane Trombert pour leur compétence, leur disponibilité et leur travail accomplit. M le syndic remercie également les employés communaux pour leur travail d'entretien et d'embellissement de la commune.

Il remercie les conseillers et conseillères pour leur engagement dans le Conseil, et au Président Devalte Claude ainsi qu'à la secrétaire du Conseil Mme Porreca Florence pour le travail accomplit. L'année 2022 a permis de nous rencontrer à nouveau, les retraités ont pu partir en course, l'inauguration des nouveaux locaux communaux a pu avoir lieu, et allumer le feu le premier dimanche de l'avant sur les hauteurs de Bursins. Ce vendredi 9 décembre les retraités sont invités pour le traditionnelle raclette de fin d'année avec la participation des enfants de Gilly. Le Syndic fête à l'assemblée de belles fêtes de fin d'année et fait tous ces vœux pour 2023 sur le point de la santé mais économique et sociale.

8. Communication du Bureau

Le Président donne des informations sur la commission des chemins, qui commencera à œuvrer dès le 1 janvier. Cette commission devra comme toutes commissions nommer un président. La Municipalité donnera les informations sur les objectifs de cette commission ainsi que son calendrier.

La tradition bouteille de fin d'année sera offerte aux conseillers et conseillères, mais cette année personnellement par la commune chez le conseiller.

Le Président remercie l'ensemble de la Municipalité pour son engagement et son dévouement pour la commune, la boursière, la greffière, ainsi que les employés communaux qui œuvrent au bon fonctionnement des infrastructures de la commune. Un grand merci au bureau et la secrétaire pour son soutien et son engagement. Merci chers conseillères et conseillers pour votre travail tout au long de cette année.

Divers et propositions individuelles

La discussion est ouverte.

Mme Jasmine Jemora interpelle la commune concernant les forêts et les informe d'un projet pilote l'HEPIA, la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève de santé a développé des appareils fixés sur les arbres qui sont connectés entre eux afin d'avoir une

indication sur l'état de santé des arbres. Elle invite la commune à se rapprocher de ce projet pilote.

La Municipale Mme Pinel en donnera suite.

Mme Guisolan Anne demande suite au dernier PV où indiqués les dates des futurs conseils. Elle demande s'il sera possible de remettre le Conseil du mois de juin à un mardi soir et que le repas du conseil soit séparé de celui.ci. La fin juin, tout le monde est pris dans plusieurs manifestations et de bloquer un samedi matin n'est pas judicieux. Pourquoi pas faire le conseil un mardi à 19h et le repas après.

M le Président, répond qu'au vu du succès de l'année dernier ainsi que des retours positifs des conseillers, il avait été décidé de continuer de faire le conseil le samedi matin. Il en prend acte et cela sera revu lors d'une prochaine séance du bureau ainsi avec la Municipalité. Un courrier sera adressé pour le retour de la décision.

Mme Guisolan propose aussi de demander aux conseillers leur avis.

M. le Président précise qu'il n'y aura pas de vote aujourd'hui sur ce sujet puisqu'il doit il y avoir une demande au préalable au bureau avec 1/3 des membres du conseil.

Mme Gavin Michelle prend la parole est aussi d'accord de faire le dernier conseil un mardi soir ainsi que le souper du conseil le soir. Les week-end sont précieux pour nous tous.

M Parmelin Christian nous fait part de l'initiative de la commune de Daillens sur les panneaux photovoltaïques. La commune de Daillens a organisé une soirée d'information sur les appels d'offres pour l'installation de pompe à chaleur, géothermie, et les panneaux photovoltaïques. L'objectif étant de diminuer les coûts et d'aider la population à franchir le pas sur l'énergie renouvelable. La commune avait déjà organisé un appel d'offre et le but étant de sensibiliser des propriétaires d'installer des foyers volcaniques avec une économie de 15% par rapport à des démarches faites individuelles.

Le syndic est tout à fait d'accord pour la proposition.

Mme Martin Charlotte, propose la réflexion sur le chauffage à distance qui avait été étudié il y a quelques années mais abandonné du fait de son coût. Au vu des travaux sur la route de Rolle, propose à la municipalité de faire une réflexion lors de ces travaux sur ce chauffage à distance.

M le Syndi prend la parole : Concernant l'historique de cette étude, l'investissement était énorme avec des déperditions importantes pour peu de gain. La géographie du village ne s'y prête pas forcément. Il faut l'accord de toutes les personnes concernées. M le syndic est partant s'il y a une volonté du chauffage à distance de proposer un projet.

La Municipale Mme Laure Hauswirt prend la parole, la planification c'est ce que la commune espère avoir. Il a des projets dans d'autres communes comme à St George la fromagerie étant un gros consommateur. Il a beaucoup de contraintes et si la configuration de Bursins le permet. Pourquoi pas au vu des projets énergétiques du moment.

Mme Gavin Michelle pose la question sur le calendrier du futur plan qui va être mis en place ainsi que l'information à la population.

La Municipale Mme Hauswirth Laure, actuellement la Municipalité en est au stade d'un appel d'offre. La Municipalité communiquera avec la population sur l'avancée du plan quand celui-ci sera plus concret, mais c'est long.

M Patrick Suire aimerait que le conseil soit renouvelée le samedi matin et concernant le chauffage à distance si celui-ci doit être entreprit, il doit être fait par la communauté entière et non pas chacun de son côté.

Le Président clôt la discussion à 19 h 55

Bursins, le 6 décembre 2022

Le Président